



**Décision n° CODEP-DEU-2011-031833 du 15 juin 2011
de l’Autorité de sûreté nucléaire portant prorogation d’agrément
de laboratoires de mesures de la radioactivité de l’environnement**

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-11 et R. 1333-11-1 ;

Vu la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, notamment son article 4 ;

Vu la décision n° 2008-DC-0099 du 29 avril 2008 de l’Autorité de sûreté nucléaire portant organisation d’un réseau national de mesures de la radioactivité de l’environnement et fixant les modalités d’agrément des laboratoires, homologuée par l’arrêté du 8 juillet 2008, notamment le 1° de l’article 28 ;

Vu la décision n° 2007-DC-0064 du 10 juillet 2007 de l’Autorité de sûreté nucléaire portant agrément de laboratoires de mesures de la radioactivité de l’environnement,

Décide :

Article 1^{er}

La présente décision proroge les agréments 3_09, 3_11 et 3_17 correspondant respectivement aux mesures de l’activité des isotopes de l’uranium, du radium 226 et de ses descendants et de la teneur pondérale en uranium dans des matrices de type « biologique », conformément à la grille des agréments figurant en annexe I.

Article 2

La date limite de validité de ces agréments, fixée au 10 juillet 2011 par la décision n° 2007-DC-0064 du 10 juillet 2007, est prorogée jusqu’au 31 décembre 2012 pour les laboratoires figurant dans le tableau en annexe II, pour les mesures mentionnées à l’article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire*.

Fait à Paris, le 15 juin 2011.

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire, et par délégation,
Le Directeur général

Signé

Jean-Christophe NIEL

ANNEXE I
à la Décision n° CODEP-DEU-2011-031833 du 15 juin 2011
portant prorogation d'agrément
de laboratoires de mesures de la radioactivité de l'environnement

- Grille des catégories d'agrément des laboratoires de mesures de la radioactivité de l'environnement -

L'agrément d'un laboratoire est défini par un code numérique à 2 composantes :

- le type de matrice (code à 1 chiffre de 1 à 6)
- la catégorie de mesures radioactives (code à 2 chiffres de 01 à 17)

Code :	Catégorie de mesures radioactives	Type 1 : Eaux – Eaux consommation, Eaux de surface, Eaux souterraines, Eaux de rejet, ...	Type 2 : Matrices sols – Terres, sédiments boues, ...	Type 3 : Matrices biologiques – Végétaux, lait, faune, flore...	Type 4 : Aérosols sur filtre	Type 5 : Gaz air	Type 6 : Milieu ambiant (sol/air)
.._01	Radionucléides émetteurs γ > 100 keV	1_01	2_01	3_01	4_01	5_01	-
.._02	Radionucléides émetteurs γ < 100 keV	1_02	2_02	3_02	4_02	5_02	-
.._03	Alpha global	1_03	-	-	4_03	-	-
.._04	Bêta global	1_04	-	-	4_04	-	-
.._05	^3H	1_05	2_05	3_05	-	5_05	-
.._06	^{14}C	1_06	2_06	3_06	-	5_06	-
.._07	$^{90}\text{Sr}/^{90}\text{Y}$	1_07	2_07	3_07	4_07	-	-
.._08	Autres émetteurs bêta purs	1_08	2_08	3_08	-	-	-
.._09	Isotopes de U	1_09	2_09	3_09	4_09	-	-
.._10	Isotopes de Th	1_10	2_10	3_10	4_10	-	-
.._11	^{226}Ra + descendants	1_11	2_11	3_11	-	^{222}Rn : 5_11	-
.._12	^{228}Ra + descendants	1_12	2_12	3_12	-	^{220}Rn : 5_12	-
.._13	Isotopes Pu, Am, ...	1_13	2_13	3_13	4_13	-	-
.._14	Gaz halogénés	-	-	-	-	5_14	-
.._15	Gaz rares	-	-	-	-	5_15	-
.._16	Dosimétrie gamma	-	-	-	-	-	6_16
.._17	U pondéral	1_17	2_17	3_17	4_17	-	-

ANNEXE II
à la Décision n° CODEP-DEU-2011-031833 du 15 juin 2011
portant prorogation d'agrément
de laboratoires de mesures de la radioactivité de l'environnement

Tableau 1 : Liste des laboratoires bénéficiant de la prorogation des agréments 3_09, 3_11 et 3_17

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice biologiques (type 3)																	Référence agrément	Date limite de validité
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17		
ALGADE/LAE	Lyon (69)									X ¹		X ²						X	Décision n° 2007-DC-0064 du 10/07/07	31/12/12
ALGADE/ LED	Bessines-sur-Gartempe (87)									X		X							Décision n° 2007-DC-0064 du 10/07/07	31/12/12
ANDRA – Centre de l'Aube	Soulaines-Dhuys (10)									X									Décision n° 2007-DC-0064 du 10/07/07	31/12/12
AREVA NC/ Bessines SEPA/SAN	Bessines-sur-Gartempe (87)									X		X ²						X	Décision n° 2007-DC-0064 du 10/07/07	31/12/12
CEA/DAM Ile de France DIF/DASE	Bruyères-le-Châtel (91)									X		X ²						X	Décision n° 2007-DC-0064 du 10/07/07	31/12/12
CEA/Valduc SPR/Laboratoire environnement	Is-sur-Tille (21)									X		X ²						X	Décision n° 2007-DC-0064 du 10/07/07	31/12/12

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice biologiques (type 3)																	Référence agrément	Date limite de validité
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17		
FBFC	Romans (26)									X								X	Décision n° 2007-DC-0064 du 10/07/07	31/12/12
SUBATECH/ SMART - Ecole des mines de Nantes	Nantes (44)									X		X ²						X	Décision n° 2007-DC-0064 du 10/07/07	31/12/12

1 : mesures par spectrométrie gamma avec hypothèses sur les équilibres radioactifs

2 : mesures limitées au ²²⁶Ra et à ses descendants à l'exception du ²¹⁰Po